

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_21-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; Mme BOULESTEIX

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ; M. FAURE

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-21 : Consultation d'entreprises - Aménagement du jardin du Tilleul dans le bourg de Champagnac-la-Rivière

Une consultation d'entreprises avec avis d'appel public à concurrence a été menée du 19 décembre 2024 au 31 janvier 2025 pour l'aménagement du jardin du tilleul dans le bourg de Champagnac-la-Rivière, en 3 lots, pour lesquels ont été reçues :

Lot 1 - Terrassement - VRD

2 offres

Lot 2 - Maçonnerie

1 offres

Lot 3 - Aménagements Paysagers

1 offres

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 4 mars 2025, avait attribué les lots 1 et 3, et avait demandé des précisions complémentaires avant l'attribution du lot n° 2. Considérant que l'entreprise KOMAR a répondu de manière satisfaisante à la demande de précisions complémentaires, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le lot n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **ATTRIBUE** le lot 2 à l'entreprise **NS KOMAR** pour 28 423.11 € HT

➤ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document et mener toute démarche pour la poursuite du projet

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_22-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; Mme BOULESTEIX

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ; M. FAURE

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-22 :

Adhésion au Contrat d'assurance des risques statutaires 2025 - 2028 du CDG 87

Le Maire rappelle que, dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique, de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Haute-Vienne a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire expose que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE à l'unanimité d'accepter la proposition suivante :**

- Assureur : CNP Assurances
- Courtier : Relyens SPS
- Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

➤ **DECIDE à 6 voix pour, une abstention et 5 voix contre de retenir l'option suivante :**

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée

Mairie de Champagnac-la-Rivière

4 Place de la Mairie

87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72

mairie@champagnaclariviere.fr

www.champagnaclariviere.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_22-DE

- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Collectivités employant jusqu'à 15 agents CNRACL

Garanties IJ 90%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	9.33%	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	8.76%	

Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

- DECIDE de ne pas retenir l'option d'assurance risque statutaire pour les Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C
- Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative. Cette participation a été fixé à 0.50 % du total des cotisations par le Conseil d'administration du CDG87 en date du 25/09/2024.
- AUTORISE le Maire à signer les contrats et conventions en résultant.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_23-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; Mme BOULESTEIX

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ; M. FAURE

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 1

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-23 :

Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2025 des taxes foncières (bâtie et non bâtie).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux ont été augmentés de 0.5% en 2024.

Il indique que les bases d'imposition prévisionnelles ont augmenté de 1.7% cette année, mais que les bases pour la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation sont en nette baisse, et qu'en conséquence les produits fiscaux prévisionnels de la commune seraient en baisse dans le cas où les taux soient reconduits à l'identique. La commission finances propose donc une augmentation proportionnée de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** de fixer les taux d'imposition de fiscalité locale comme suit :

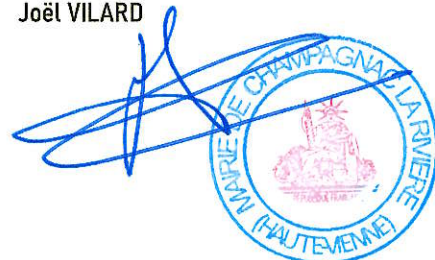
- Taxe foncière bâtie : 38.25 %
- Taxe foncière non bâtie : 71.60 %
- Taxe d'habitation : 14.36 %

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_24-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; Mme BOULESTEIX

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ; M. FAURE

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-24 :

Vote du Budget Primitif Communal 2025 (M57)

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet de Budget Primitif Communal 2025 et la note de présentation qui y est annexée, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
011 Charge à caractères générales	442 030,02 €	70 Produits du domaine	36 420,00 €
012 Charges de personnel	395 200,00 €	731 Fiscalité locale	252 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	113 363,20 €	73 Impôts et taxes (sauf 731)	142 700,00 €
66 Charges financières	2 300,00 €	74 Dotations et participations	138 726,52 €
68 Provisions	253,00 €	75 Autres produits de gestion courante	37 005,00 €
		76 Produits financiers	20,00 €
014 Atténuation de produits	4 000,00 €	77 Produits spécifiques	306,00 €
		013 Atténuations de charges	1 100,00 €
Total des opérations réelles	957 146,22 €	Total des recettes réelles	608 777,52 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
023 Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	256 475,28 €	Neutralisation de l'amortissement	35 678,85 €
042 Dotation aux amortissements	38 222,85 €	Total des opérations d'ordre	35 678,85 €
Total des opérations d'ordre	294 698,13 €	Excédent de fonctionnement reporté	607 387,98 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 251 844,35 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 251 844,35 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_24-DE

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
20 Immobilisations incorporelles	14 609,20 €	1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement	- €
21 Immobilisation corporelles	173 594,20 €	10 Dotations, fonds et réserve (FCTVA, Taxe d'aménagement)	20 000,00 €
23 Immobilisations en cours	593 438,12 €	13 Subventions d'investissement reçues	272 096,37 €
16 Remboursement des emprunts	25 600,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	- €	27 Autres immobilisations financières	- €
Total des opérations réelles	807 241,52 €	Total des recettes réelles	294 096,37 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 678,85 €	021 Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	256 475,28 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales	9 319,20 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 222,85 €
		041 Opérations d'ordre patrimoniales	9 319,20 €
Total des opérations d'ordre	44 998,05 €	Total des opérations d'ordre	304 017,33 €
		Excédent d'investissement reporté	254 125,87 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	852 239,57 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	852 239,57 €

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

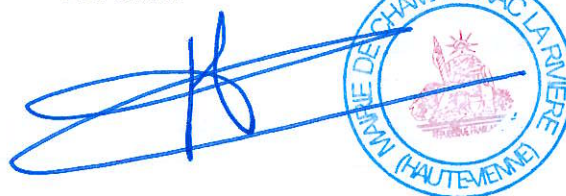
- APPROUVE le Budget Primitif communal 2025 tel que présenté

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_25-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; Mme BOULESTEIX

Arrivée de M. Patrice FAURE en cours de séance

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ;

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-25 :

Vote du Budget Primitif Assainissement 2025 (M49)

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet de Budget Primitif Assainissement 2025 et la note de présentation qui y est annexée, qui s'équilibre comme suit :

Exploitation			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
011 Charge à caractères générales	48 882,03 €	70 Produits du domaine	34 000,00 €
012 Charges de personnel	14 000,00 €	73 Recettes fiscales	- €
65 Autres charges de gestion courante	126,00 €	74 Dotations et participations	- €
66 Charges financières	2 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	580,00 €
68 Dotations aux provisions	38,00 €	76 Produits financiers	- €
014 Atténuation de produits	- €	77 Produits spécifiques	- €
		013 Atténuations de charges	- €
Total des opérations réelles	65 046,03 €	Total des recettes réelles	34 580,00 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
023 Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	63 747,28 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 646,00 €
042 Dotation aux amortissements	18 861,00 €		
Total des opérations d'ordre	82 608,28 €	Total des opérations d'ordre	7 646,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	105 428,31 €
Total des dépenses d'exploitation	147 654,31 €	Total des recettes d'exploitation	147 654,31 €



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_25-DE

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
20 Immobilisations incorporelles	7 910,00 €	1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement	- €
21 Immobilisation corporelles	22 000,00 €	10 Dotations, fonds et réserve	- €
23 Immobilisations en cours	178 261,70 €	13 Subventions d'investissement reçues	40 390,00 €
16 Remboursement des emprunts	4 100,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
Total des opérations réelles	212 271,70 €	Total des recettes réelles	40 390,00 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 646,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	63 747,28 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales	13 140,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 861,00 €
		041 Opérations d'ordre patrimoniales	13 140,00 €
Total des opérations d'ordre	20 786,00 €	Total des opérations d'ordre	95 748,28 €
		Excédent d'investissement reporté	96 919,42 €
Total des dépenses d'investissement	233 057,70 €	Total des recettes d'investissement	233 057,70 €

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Budget Primitif Assainissement 2025 tel que présenté

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_26-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; M. FAURE

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ;

Départ de Mme BOULESTEIX en cours de séance, qui donne pouvoir à Mme BUISSON

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-26 : Vote du Budget Primitif Lotissement 2025 (M57)

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet de Budget Primitif Lotissement 2025 et la note de présentation qui y est annexée, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
65 Autres charges de gestion courante	9 707,21 €	70 Produits du domaine	9 184,33 €
Total des opérations réelles	9 707,21 €	Total des recettes réelles	9 184,33 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
042 Opération d'ordre de section à section	8 489,25 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Total des opérations d'ordre	8 489,25 €	Total des opérations d'ordre	- €
		Excédent de fonctionnement reporté	9 012,13 €
Total de la section de fonctionnement	18 196,46 €	Total de la section de fonctionnement	18 196,46 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
16 Emprunts et dettes assimilés	13 287,20 €		
Total des opérations réelles	13 287,20 €	Total des recettes réelles	- €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 489,25 €
Total des opérations d'ordre	- €	Total des opérations d'ordre	8 489,25 €
		Excédent de fonctionnement reporté	4 797,95 €
Total de la section d'investissement	13 287,20 €	Total de la section d'investissement	13 287,20 €

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget Primitif Assainissement 2025 tel que présenté

Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72
mairie@champagnaclariviere.fr
www.champagnaclariviere.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

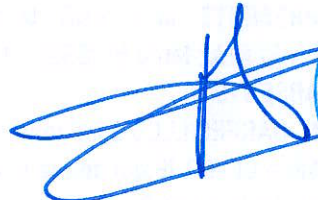
ID : 087-218703403-20250403-2025_26-DE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE
LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; M. FAURE

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ; Mme BOULESTEIX

POUR : 9

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 3

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-27 : Campagne de stérilisation des chats errants aux Mondoux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les habitants des Mondoux demandent à la commune de mener une campagne de stérilisation des chats errants. Les habitants demandent à la commune de prendre en charge les stérilisations et de fournir des cages de trappage, et s'engagent à prendre en charge la logistique (notamment le relevé des cages et le transport au cabinet vétérinaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'organiser exceptionnellement une campagne de stérilisation des chats errants au village des Mondoux
- DECIDE de prendre en charge les frais de stérilisation
- DIT qu'en cas de manque d'implication des habitants, la campagne sera annulée.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_28-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; M. FAURE

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ; Mme BOULESTEIX

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-28 :

Subvention exceptionnelle à l'Académie des Arts Chevaleresques

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « L'Académie des Arts Chevaleresques » qui gère le centre équestre de La Favinie, afin de renouveler leur matériel de sellerie (selles, harnais etc), leur matériel pédagogique et de créer un parcours d'obstacle. Le projet présente un investissement d'une valeur de 4 819 €.

Le Maire précise que l'association est basée sur la commune de Dournazac, mais que son lieu d'activité est sur la commune de Champagnac-la-Rivière et que l'association a fait part de son intention d'y transférer son siège. Il ajoute que ce type de demande de subvention s'inscrit dans le cadre des subventions exceptionnelles étudiées au cas par cas par le Conseil selon le règlement de subventionnement des associations modifié approuvé par délibération n° 2024-5 du 29 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à 6 voix pour, 4 abstentions et 3 oppositions d'attribuer une subvention à l'association l'Académie des Arts chevaleresques
- DECIDE à 7 voix pour, 5 abstentions et 1 opposition de fixer le montant de la subvention à 200.00 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,

le jeudi trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; M. MAUX ; M. GIACCORDO ; M. FAURE

ABSENTS :

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

Mme LEVEQUE qui donne pouvoir à Mme DOMENGE

M. COUTOLLENC ; Mme BOULESTEIX

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

M. MAUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-29 : Reprise du bail commercial du Dino's Bar

Le Maire informe le Conseil que Monsieur Laurent DUCHADEUIL, gérant du bar-restaurant « Dino's Bar », souhaite arrêter son activité, a mis en vente son fonds de commerce et a trouvé un repreneur.

La commune est propriétaire du local commercial, du logement au-dessus, du mobilier et de l'arrière-cour, ainsi que de la Licence IV nécessaire à l'activité. Ces éléments font l'objet d'un bail commercial établi le 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 30 septembre 2031. Le loyer est de 575.00 € par mois, avec 25.00 € de charge et est révisable tous les trois ans.

Les repreneurs de l'activité, Mme Anaïs VANDERF et M. Bogdan MEDVEDIUC, ont sollicité la commune pour mener des travaux dans les locaux pour leur reprise de l'activité, dont certains sont à la charge du bailleur (notamment : contrôle et remise aux normes électriques, installation d'un évier dans la partie logement) et d'autres en principe à la charge du locataire (notamment : remplacement des radiateurs, installation d'une climatisation réversible pour la partie bar, peinture).

La commune étant propriétaire, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à prendre des avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant au bail commercial pour acter le changement de propriétaire : le nom de M. Laurent DUCHADEUIL sera remplacé par celui de Mme Anaïs VANDERF et M. Bogdan MEDVEDIUC
- **DIT** que la commune effectuera les travaux à sa charge
- **DIT** que pour les travaux à la charge du locataire :
 - la commune peut prendre en charge les achats de peinture mais n'effectuera pas les travaux
 - la commune mènera une étude pour chiffrer les travaux relatifs au chauffage. La commune proposera au locataire d'effectuer les travaux et d'augmenter le loyer en proportion.
- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant au bail concernant le montant du loyer si un accord est trouvé avec les nouveaux locataires et que la commune effectue les travaux relatifs au chauffage.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250403-2025_29-DE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 4 avril 2025

Le Maire,

Joël VILARD

